



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et
des Personnes Détenues «A.PRO.D.H»*

RAPPORT D'AOUT 2019

ACRONYMES

AT	: Agent de Transmission
BGF	: Banque de Gestion et de Financement
BSR	: Bureau Spécial de Recherche
CDS	: Centre de Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FBU	: Franc Burundais
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale
PJ	: Police Judiciaire
SNR	: Service National de Renseignement
VBG	: Violences Basées sur le Genre
VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
DPEFTP	: Direction Provinciale de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle
UPRONA	: Union pour le Progrès National

I. INTRODUCTION

Le présent rapport porte essentiellement sur les différentes violations des droits humains commises dans différents coins du pays tout au long du mois d'août 2019. Ce rapport se veut modeste car il ne prétend pas mettre en évidence tous les cas de violations des droits humains commis au cours du mois concerné par le présent rapport.

Nous procéderons, dans un premier temps, par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car, pour nous, une telle approche permet de mieux apprécier la situation des droits humains dans l'espace et dans le temps considérés.

Ainsi, au plan sécuritaire, nous évoquerons un état d'insécurité quasi permanente dans tout le pays, insécurité caractérisée par des exactions de toutes natures, des attaques des bandes armées et des personnes armées non identifiées, des actes d'intimidation commis par les Imbonerakure (jeunes militants du parti au pouvoir, le CNDD/FDD) à l'endroit de la population. De tels actes touchent notamment des non membres de leur parti dans le but de les contraindre à adhérer à leur idéologie, et des citoyens sans moyens ou qui ne veulent pas donner des lourdes contributions qui sont imposées soit pour les élections de 2020, soit encore pour financer les fêtes organisées par le même parti.

Le climat d'insécurité est également nourri tantôt par des échauffourées entre Imbonerakure et les membres du CNL, tantôt par des actes de vandalisme et destructions des permanences du CNL.

Au plan politique, nous nous arrêterons sur les différentes contributions forcées qui sont imposées à la population, les marches-manifestations qui ont repris au cours de la période concernée par le présent rapport et l'intolérance politique qui se manifeste surtout à l'endroit du parti CNL.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport traitera des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ; les victimes de telles violations étant surtout les présumés opposants politiques et toutes autres personnes qualifiées de rebelles du simple fait qu'elles ne sont pas partisans du CNDD/FDD. Ici aussi, les plus touchés par ces arrestations sont les membres du CNL qui sont souvent accusés de tenir des réunions illégales ou de détention illégale d'armes.

Les principaux auteurs de ces arrestations sont des agents du SNR, des policiers et surtout des Imbonerakure qui agissent seuls ou de connivence et même sous les ordres des administratifs à la base. Les personnes arrêtées sont souvent tabassées et conduites parfois dans les cachots clandestins si elles ne sont pas directement tuées. La population attribue ces actes en grande partie aux Imbonerakure ainsi qu'aux agents du SNR.

Notre rapport se penchera ensuite sur les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées, en tentant de faire ressortir les

catégories d'auteurs. Les cas de personnes tuées sont dominés par les découvertes macabres de cadavres dans les cours d'eau, dans des buissons et dans des endroits cachés. Les victimes sont en grande partie des membres du CNL.

Les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants développés dans le présent rapport sont, selon la population, également attribuables aux Imbonerakure et aux agents du SNR.

Notre rapport ne laissera pas de côté les cas de viol en tant que pire forme de violence basée sur le genre.

Dans notre conclusion, nous reviendrons sur quelques propositions et recommandations dans le but d'inciter les pouvoirs publics à reconsidérer la situation des droits de l'homme qui, dans notre pays, tend à se compliquer du jour au lendemain au moment où nous approchons les rendez-vous politiques relatifs aux élections de 2020.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

2.1. Du point de vue sécuritaire

Au cours du mois d'août 2019, la paix et la tranquillité de la population ont été dangereusement menacées, dans tous les coins du pays, tantôt par les exactions des Imbonerakure dans des traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des populations civiles innocentes, tantôt par des attaques de groupes ou de personnes armés qui n'ont pas pu être identifiés.

2.1.2. Des attaques des bandes armées.

1- Les 1^{er} et du 2 août 2019, au centre de la province Mwaro, un groupe d'hommes armés a attaqué des ménages et des boutiques et a volé d'innombrables articles alimentaires. Des sources sur place ont indiqué que, le matin du 1^{er} août 2019, ces bandits ont volé 1,5 tonne d'éleusine dans une boutique d'un prénommé Anicet du quartier Kagoma. Selon les mêmes sources, dans la nuit du 2 août 2019, vers 20 heures, un autre groupe d'hommes en tenue militaire s'est introduit au domicile d'un prénommé Laurent qui travaille à la banque BGF et après avoir tout emballé, la travailleuse de la maison a crié au secours et les bandits sont partis les mains vides. Précisons que dans la nuit du 28 juillet 2019, vers 19 heures, un groupe d'hommes en tenue militaires avait volé des téléphones

portables et de l'argent à Frédéric BIZINDAVYI, préfet des études au Lycée Mwaro et Thomas BIZIMANA, tous les 2 habitants du quartier Kagoma, colline Gihinga, commune Kayokwe.

Les mêmes sources ajoutent que 30 minutes après ce vol, un motard appelé Egide MUZEHE a été blessé au niveau de la tête à coup de machette par ces hommes armés non identifiés et la victime a été transportée par la population vers le CDS de la Croix Rouge avant d'être transféré à l'hôpital de Kibumbu.

2- En date du 15 août 2019, sur la sous-colline Nabubu, colline centre-ville, commune et province Bubanza, Abel YAMUREMYE âgé d'environ 57 ans, maçon et membre du parti CNDD-FDD et sa compagne, ont été attaqués par des personnes non identifiées qui se sont introduits dans sa maison armés de machettes. Des proches rapportent que les victimes ont reçu plusieurs coups de machettes conduisant à leur hospitalisation à l'hôpital de Bubanza pour y recevoir des soins d'urgence avant leur transfert à l'un des hôpitaux de Bujumbura. On note que la police de Bubanza n'a arrêté aucun suspect à ce jour.

2.2. Du point de vue politique.

Au cours du mois d'août 2019, le côté politique a été dominé par des marches-manifestations organisées par le parti au pouvoir qui ont ressurgis après un temps d'accalmie, des contributions forcées imposées à la population sans tenir compte de son état de pauvreté sans nom et l'intolérance politique caractérisée par des attaques des permanences du parti CNL et l'intimidation et/ou le lynchage des membres de ce parti. Dans ces attaques, ce sont les Imbonerakure qui sont pointés du doigt. Ils sont sous les ordres ou en collaboration avec les administratifs à la base ou les leaders du parti au pouvoir.

2.2.1. Des marches manifestations

1- En date du 17 août 2019, le parti CNDD-FDD a organisé des marches manifestations, dans toutes les provinces du pays, dans le cadre de la célébration de la journée dédiée aux Imbonerakure. Selon des sources sur place, le thème de cette journée était le même partout dans le pays : « Imbonerakure, pilier du développement national ». Les Imbonerakure ont défilé en scandant le slogan suivant: «*Ngaho ngaho CNL turaje, hunga hunga! 2020 irashitse, uwuzorukarisha ruzomumwa !*» ; ce qui se traduirait : « *Attention, attention CNL, nous arrivons! Déguerpissez, déguerpissez ! Les élections de 2020 approchent et celui qui semera le trouble sera lynché!....* ».

Quelques exemples illustratifs :

- En commune et province Cankuzo, en date du 16 août 2019, des Imbonerakure en masse et en plusieurs groupes, en provenance des autres communes se sont rassemblés à

l'école paramédicale de Cankuzo où ils ont été logés. En date du 17 août 2019, ces Imbonerakure couraient en criant et en scandant des slogans du parti CNDD- FDD dans les rues du centre urbain de Cankuzo et se dirigeaient vers le stade. Des conducteurs de taxis vélos ont été contraints de les suivre. Toutes les activités au centre de Cankuzo ont été suspendues tout l'avant midi par peur.

- Dans les rues de la ville de Karuzi, des Imbonerakure venus de toutes les zones des différentes communes de la province Karuzi ont marché sous la direction de leurs chefs collinaires et communaux en chantant qu'il faut patienter un peu et qu'un jour, ils vont tuer des opposants vivant dans le site des déplacés de kukamahoro de Karuzi.

2- En date du 24 août 2019, une marche manifestation contre le Rwanda a été organisée par le Maire de la ville de Bujumbura, Freddy MBONIMPA et le Ministère de la Culture et des Sports. Selon des sources sur place, des groupes de tambourinaires burundais, des conducteurs de taxi vélos, de taxi motos et d'autres catégories de la population ont participé à cette activité. Selon les mêmes sources, les manifestants ont pris le boulevard Mwezi Gisabo (ex-boulevard du 28 novembre), tout près du campus Kamenge jusqu'au bureau de l'Ambassade du Rwanda au Burundi, au centre-ville où un discours a été prononcé par Godefride HAKIZIMANA, Secrétaire permanent au Ministère de la Culture et des Sports comme suit : *« Le Rwanda est un ennemi du Burundi. Après avoir échoué à déstabiliser le pays, ils veulent maintenant pirater le tambour burundais. Ils veulent s'approprier de notre identité. C'est inacceptable »*.

Des manifestants avaient des banderoles qui présentaient des messages suivants: *«Twebwe abatimbo turiyamirije umugwi w'igihugu c'Urwanda wivye ingoma z'Uburundi ukongera ukaja kuzivugiriza mu mahiganwa hahonyanzwe amategeko agenga akaranga »*, ce qui se traduit *« nous, les tambourinaires, nous nous inscrivons en faux contre le groupe de Rwandais qui a volé le tambour burundais et qui l'a utilisé en violation du droit culturel»*. Certains manifestants dont des conducteurs de taxi vélo qui avaient participé à la manifestation ont réclamé une somme de 3.000 FBU leur promise en guise de frais de participation. Rappelons qu'il s'agissait d'un club culturel des réfugiés burundais vivant au Rwanda qui avaient participé à une compétition « East African's got Talent » à Nairobi et étaient éligibles ceux qui ont une résidence légale au Rwanda, en Tanzanie, en Uganda et au Kenya.

2.2.2. Des contributions forcées pour les élections de 2020.

Depuis le 13 jusqu'au 16 août 2019, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, des Imbonerakure ont collecté de l'argent pour la fête du 17 août 2019 dédiées aux Imbonerakure et au cours de laquelle devait se faire l'intégration des aiglons (ibiswi vy'inkona). Cette collecte a eu lieu dans des ménages des membres du parti CNDD-FDD et au marché de Buhiga. Selon des sources sur place, Phocas SINDARUHUKA, chef de zone

Buhiga et représentant communal du parti CNDD-FDD a distribué des documents écrits obligeant à toutes les personnes membres et non membres dudit parti exerçant des activités lucratives (des commerçants du centre de Buhiga, des conducteurs de taxi-voiture, de taxi-moto et de taxi-vélo) de contribuer pour cette fête. Selon les mêmes sources, chaque commerçant devait payer 20.000 FBU, un conducteur de taxi-voiture, 10.000 FBU, celui de taxi-moto, 5.000 FBU et celui du taxi-vélo 1.000 FBU. Des membres du parti CNDD-FDD n'exerçant pas d'activités lucratives étaient aussi concernés mais la somme était libre et en fonction des moyens de chacun.

Chaque soir, vers 18 heures, des Imbonerakure rentrant de la formation des jeunes enfants pour cette journée, passaient dans des boutiques et des magasins pour le recouvrement forcé de cette contribution. Ils menaçaient de sanctionner exemplairement ceux qui ne payent pas.

2.2.3. Des attaques des permanences du parti CNL.

1- Dans la nuit du 12 au 13 août 2019, sur la colline Coga, à l'endroit communément appelé « Kwipera », en zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura Rural, la permanence du parti CNL a été brûlée par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, dans cette même nuit, sur la colline Kirombwe, de la même zone et même commune, la permanence de ce même parti a également été saccagée par des personnes non identifiées.

2- En date du 21 août 2019, dans la nuit, sur la colline Zina, zone Buvyuko, commune et province Bubanza, le bureau collinaire de la permanence du parti CNL a été détruit par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, les membres de ce parti ont pointé du doigt des Imbonerakure comme auteurs de ce forfait.

3- Dans la nuit du 21 au 22 août 2019, sur la colline Gitaramuka, au chef-lieu de la zone Murago, commune Burambi, province Rumonge, une permanence du parti CNL a été saccagée par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, cette permanence devrait être inaugurée en date du 24 août 2019 mais suite à cette destruction, elle a été reportée au 25 août 2019. Selon les mêmes sources, cette permanence est la 21^{ème} permanence du parti CNL détruite, jusque là, dans tout le pays.

4- En date du 31 août 2019, la permanence du parti CNL se trouvant dans la localité de Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, a été vandalisée et les écrits effacés. Des sources sur place précisent que ce sont des Imbonerakura qui auraient posé cet acte car ils avaient juré qu'ils ne pourront pas accepter l'implantation de cette permanence.

2.2.4. De l'intolérance politique

1- Des sources en provenance de la commune Bugendana en province Gitega ont indiqué que depuis le 9 août 2019, l'administrateur de cette commune, Béatrice BUKURU a interdit l'ouverture de 12 permanences du parti CNL dans sa commune. Selon des sources sur place, cette autorité a exigé qu'on lui donne la liste de tous les membres du parti CNL sur toutes les collines de sa commune alors que la loi sur les partis politiques stipule que ce sont les représentants des partis politiques qui doivent être transmis aux autorités administratives uniquement.

2- En date du 9 août 2019, en commune Bugendana, province Gitega, 7 chefs de collines, militants du CNDD-FDD et UPRONA ont été limogés, accusés d'adhérer au parti CNL. Les chefs de collines limogés sont les suivants :

- DOVIYO Salomon, colline Kibasi, zone Bitare (UPRONA),
- NAKUMURYANGO Christophe, colline Runyeri, zone Bitare (CNDD-FDD),
- NIYIRAGIRA Léonidas, colline Bitare, zone Bitare (CNDD-FDD),
- NGENDAKUMANA Baltheremy, colline Mugitega, zone Bugendana (CNDD-FDD),
- MPITABAVUMA Pamphile, colline Nyakeru, zone Mutoyi (CNDD-FDD),
- NTAKABARONGA Simon, colline Mutoyi, zone Mutoyi (UPRONA),
- MUHANJO Joseph, colline Nyamagana, zone Mugeru (CNDD-FDD)

Selon des sources locales, une réunion rassemblant tous les chefs de collines de la province Gitega qui restent dans l'exercice de leurs fonctions s'est tenu à Gitega pour les inviter à être prudent sous peine d'être limogés s'ils continuent à se comporter comme des militants du parti CNL.

3- En date du 18 août 2019, en zone de Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, 10 personnes ont été blessées suite aux affrontements entre membres des partis CNDD-FDD et du CNL. A l'origine, des Imbonerakure qui ont perturbé les activités d'ouverture des permanences du CNL. En effet, les membres du CNL voulaient procéder à l'ouverture solennelle des 9 permanences dans six quartiers de cette zone. Selon des sources locales, des Imbonerakure ont érigé des barricades à l'entrée de toutes les permanences. Celles de Busoro et Musama ont été, par ailleurs, détruites.

Des échauffourées entre les membres du CNL et des Imbonerakure ont éclaté le matin du 30 août 2019 après l'ouverture d'une permanence du CNL dans la localité de Buringa en commune Gihanga, province Bubanza. Deux membres du Parti CNL ont été battus et blessés. Des sources sur place, des membres du CNL étaient en préparation de l'ouverture de la permanence lorsque des Imbonerakure se sont regroupés et les ont attaqués.

2.3. Du point de vue judiciaire

Au cours du mois d'août 2019, les cas de personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des policiers, des administratifs et détenues illégalement n'ont cessé de se multiplier. Même si aucun cas d'enlèvement ou de disparition forcée n'est signalé dans le présent rapport, cela ne signifie pas que de telles bavures n'ont pas été commises.

Voici quelques cas illustratifs :

2.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs à la base.

1- En date du 5 août 2019, des agents de police ont arrêté Jean MANIRAKIZA au centre de la commune et province Bururi. L'inculpé est un membre du parti UPRONA et est aussi employé chargé de liaison au sein du bureau local de l'INSS. MANIRAKIZA a été accusé d'avoir injurié les autorités administratives de Bururi ; chose qu'il n'a cessé de nier.

2- En date du 8 août 2019, des militaires ont arrêté Kevin DUKUNDIMANA, Emmanuel NKUNZIMPORE, Kévin NKURUNZIZA, DUKUNDIMANA et Dominique CITEGETSE à leurs domiciles sur les collines Ruhinga en zone Kibezi et Mutobo en zone Kivumu dans la commune Mugamba, province Bururi.

Des proches rapportent que les militaires ont effectué une fouille et perquisition à la recherche d'armes à feu, mais aucun objet suspect n'a été saisi. Les militaires qui ont mené ces arrestations sont basés à la position de Donzi, commune Burambi, province Rumonge. Des proches rapportent qu'ils seraient victimes d'avoir soutenu un de leurs camarades qui refusait de verser des contributions forcées et collectées par des membres de la milice Imbonerakure.

Des témoins rapportent que les 4 jeunes gens ont été embarqués, dans la même soirée, par des agents du SNR à destination du cachot dudit service en Mairie de Bujumbura. Ils sont été libérés en date du 10 août 2019. D'après des sources locales, ils avaient été injustement accusés par des Imbonerakure de détenir illégalement des armes.

3- En date du 11 août 2019, des agents de la police ont arrêté 12 personnes dans un bistrot situé dans la zone Muzenga, commune et province Bururi. Des témoins rapportent que toutes ces personnes sont des membres du parti d'opposition UPD-Zigamibanga. L'ordre de les arrêter a été donné par le gouverneur de la province de Bururi, Frédéric NIYONZIMA qui les accusait de tenir une réunion non autorisée. Des proches rapportent que parmi les personnes arrêtées figurent deux magistrats du parquet de Bururi: Jean Claude NDAYISENGA et Tharcisse NDUWIMANA. Les douze personnes ont été transférées à la prison de Bururi le lendemain de leur arrestation.

4- En date du 13 août 2019, dans la permanence du parti CNL située dans la zone Mukenke, commune Bwabarangwe, province Kirundo, 4 membres du parti CNL dont Longin NKEZABAHIZI, responsable communal, Fabrice BANDEREMBAKO, secrétaire général dudit parti et Abel RWASA, responsable du même parti en zone Mukenke ont été arrêtés par la police sur l'ordre de Fébronie NIYINDABIYE, administrateur de la commune Bwabarangwe. Selon des sources sur place, ces victimes ont été accusées de tenir une réunion illégale.

5- En date du 16 août 2019, Gérard KARENZO, peintre et natif de la commune Bwambarangwe, province Kirundo a été arrêté par la police et conduit au cachot de cette commune. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir accepté de peindre la permanence du parti CNL dans cette même commune.

6- En date du 18 août 2019, sur la colline Rubirizi, commune Mugina, province Cibitoke, Arnaud SINGIRANKABO, Jean Claude NIYONGABO, Elysée BIGIRIMANA et Jean

Claude NSENGIYUMVA, tous membres du parti d'opposition CNL, ont été arrêtés par des Imbonerakure dirigés par les prénommés Angelo, représentant des Imbonerakure dans la commune Mugina, Boniface, chef des démobilisés dans la commune Mugina ainsi que Thaddée, représentant provincial des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces victimes sont tombées dans une embuscade des Imbonerakure qui voulaient venger les leurs qui ont été battus par des membres du parti CNL en date du 4 août 2019 sur la colline Musenyi, zone Rugajo, commune Mugina. Ces quatre victimes ont directement été conduites au cachot du poste de police de la commune Mugina.

7- En date du 18 Aout 2019, des membres des Imbonerakure ont arrêté Antoine KIMARARUNGU, Éric NIYONIZEYE et Éric NIYOYITUNGIRA dans la zone Kibungere, commune Nyabihanga, province Mwaro. Des témoins rapportent que les 3 hommes sont des militants du parti d'opposition CNL. Ils préparaient un devis pour peindre la permanence de ce parti située dans la zone Kibungere. Les agents de la police de Nyabihanga ont accepté de mettre sous les verrous les 3 militants du CNL accusés par les Imbonerakure de tenir une réunion illégale. Le même jour, Innocent NIYUNGEKO, secrétaire communal du parti CNL, a été appréhendé au moment où il rendait visite à ses 3 camarades détenus plus tôt dans la journée.

8- En date du 19 août 2019, des policiers et des militaires ont opéré une fouille perquisition au quartier III, zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, 16 personnes dont 12 congolais et 4 burundais ne figurant pas dans des cahiers de ménage ont été arrêtées par des policiers et conduites au BSR. Selon les mêmes sources, le motif de cette fouille était la recherche des armes et le contrôle des cahiers de ménage. Elles ont été relâchées le soir après avoir payé aux policiers des rançons dont le montant n'a pas été révélé.

9- En date du 20 août 2019, trois membres du parti CNL dont Etienne BUKURU, secrétaire adjoint dudit parti dans la province Rumonge ont été arrêtés par des policiers, en commune Bugarama de la province Rumonge. Selon des sources sur place, Etienne BUKURU a été interpellé par ces policiers après son intervention dans une bagarre qui opposait un jeune Imbonerakure et deux membres du parti CNL en zone Magara, commune Bugarama, province Rumonge en date du 19 août 2019.

10- En date du 20 août 2019, deux militants du parti CNL à savoir Longin NKEZABAHIZI, représentant communal de ce parti, et Fabrice BANDEREMBAKO, secrétaire communal de ce parti, ont été interpellés par Salvator MIBURO, conseiller de l'administrateur chargé des affaires sociales et politiques accompagné du commissaire communal de la police dans la commune Bwambararwe, province Kirundo. Selon des sources locales, ils ont été accusés de tenir une réunion illégale, alors qu'ils étaient dans la permanence communale de leur parti.

11- En date du 23 août 2009, des Imbonerakure ont obstrué une action judiciaire visant à libérer 2 personnes illégalement et arbitrairement détenues dans un cachot de police de la commune Mabanda, province Makamba. Des témoins rapportent que le substitut du procureur de Makamba a décidé de libérer Julius Augustin (Tanzanien) et Honoré NDAYIRAGIJE qui avaient été arrêté illégalement par des miliciens du parti au pouvoir, le CNDD-FDD dont Antoine NINGANZA et NDIKUMANA, le 20 août 2019. Les Imbonerakure se sont opposés à l'action du représentant du ministère public et des agents de police de Mabanda.

2.3.2. Du jugement des membres de l'UPD-Zigamibanga

En date du 19 août 2019, la Cour d'Appel de Bururi , dans son audience publique du dossier RP 0022 en procédure de flagrance, a condamné 12 militants du parti de l'opposition UPD-Zigamibanga avec comme chef d'accusation, la tenue d'une réunion de préparation du renversement des institutions légalement établies et d'occupation d'une partie du territoire national. Ainsi, KANTUNGEKO Zerbaber (avocat), NDUWIMANA Tharcisse (magistrat du parquet de Bururi), et HABONIMANA François ont été condamnés à 30 ans de servitude pénale principale.

Dans ce même dossier, 9 autres membres de ce parti à savoir NDAYISENGA Jean Claude (magistrat du parquet de Bururi), NDIKURIYO Léonidas, MIZERO Dieudonné, NDUWIMANA Laurent, CIZA François, NIYOKWIZIGIRA Eraste, NKUNZIMANA Emile, BUHUNGU Richard et NZAMBIMANA Adelin ont écopé d'une peine de 20 ans de prison chacun. Précisons que les inculpés ont plaidé avoir été, au moment de l'arrestation en date du 11 août 2019, dans une réunion de leur parti.

Bref, au moins 51 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par la police et des Imbonerakure tout au long du mois d'août 2019.

2.4. Du point de vue social.

Sur le plan social, dans toutes les localités du pays, la population vit dans une peur-panique suite à l'intolérance politique et à l'insécurité qui se manifeste dans cette période pré-électorale. Tout le monde pense au pire pendant les élections.

3. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DES PERSONNES.

3.1. Présentation générale

Au cours du mois d'Août 2019, les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées ont été régulièrement enregistrées dans plusieurs localités du pays. Des corps sans vie ont surtout été retrouvés dans des cours d'eaux, dans les buissons et dans des coins cachés. Les cas de cadavres sont surtout attribués, par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains sans aucun reproche de la part de l'autorité habilitée.

Les affrontements entre les Imbonerakure et les membres du CNL ont également fait beaucoup de morts et de blessés. Les membres de ce parti subissent une chasse à l'homme qui se solde souvent par des lynchages.

Voici certains cas :

1- Dans la nuit du 3 au 4 août 2019, en commune Gihanga, province Bubanza, Jean Claude NIZIGIYIMANA alias Kiraya a été tué par des policiers à coups de pieds et de bâtons. Selon une source locale, il a été tabassé par un policier qui travaille au poste de police de Gihanga centre au moment où il rentrait chez lui.

Il a succombé à ses blessures à l'hôpital CMCK de la commune urbaine de Muha en zone Kinindo en Mairie de Bujumbura. Le policier NIRAGIRA Emile, l'auteur des coups et blessures ayant entraîné la mort de J.C.NIZIGIYIMANA, aurait été blanchi par le Tribunal de Grande Instance de Bubanza en date du 12 août 2019.

2- En date du 4 août 2019, IMANANINZIZA Naak âgé de 4 ans et 6 mois a été retrouvé mort décapité, sur la colline Kinyami, commune et province Ngozi. Selon une source locale, le corps de la victime a été retrouvé dans l'après – midi du même jour, embarré dans un sac, au bord de la rivière Nyakijima passant sur la colline Cango. Une personne suspecte a été appréhendée pour des raisons d'enquête.

3- Le soir du 5 août 2019, sur la colline Nyarusange, commune Nyamurenza, province de Ngozi, Jean Marie HABIMANA a été tabassé par la population de cette localité l'accusant d'avoir violé une fillette de 11 ans. Dans un état critique, il a été conduit à l'hôpital Gitare où il a succombé à ses blessures.

4- En date du 6 août 2019 matin, un homme non identifié a été retrouvé mort à la 8^{ème} avenue de la zone Bwiza (tout près d'un bistrot communément appelé «Relaxe», en

commune urbaine de Mukaza en Mairie de Bujumbura. D'après l'entourage, la victime aurait été étranglée.

5- En date du 8 juillet 2019, sur la colline Gisenyi, commune Busoni, province Kirundo, un bébé de 8 mois a été tué poignardé par sa mère Jacqueline UWIMANA de 23 ans. Elle l'a tué à coups de couteau au niveau du coup. Ladite femme a directement été arrêtée par la police.



Sur notre image : le bébé tué.

6- En date du 8 août 2019, le matin, 3 corps sans vie ligotés ont été retrouvés par la population dans la forêt de la Kibira, sur la colline Nderama, en commune Bukinanyana, province Cibitoke. Selon des sources sur place, en date du 7 août 2019, dans la forêt de la Kibira, 3 personnes de nationalité rwandaise ont été tuées par un groupe de voleurs composés par des Imbonerakure et quelques militaires qui ont leur position dans la forêt de la Kibira. Ils étaient dirigés par Bosco HATEGEKIMANA, administrateur communal de Bukinanyana. Selon les mêmes sources, ces victimes venaient de vendre leurs vaches au marché de Ndora de la même commune et ont été dépouillées d'une somme de 6.000.000 FBU et leurs cartes d'identité. Cet administrateur Bosco HATEGEKIMANA a ordonné leur enterrement précipité avant que des enquêtes ne soient faites.

7- En date du 11 août 2019 soir, sur la colline Nyagatovu, sous colline Rukere, commune Vumbi, province de Kirundo, Marie Goreth CIZANYE (30 ans) a été tuée décapitée et son mari NIBOYE a été grièvement blessé dans une attaque menée par des personnes non identifiées. Selon l'entourage, les conflits fonciers seraient la cause de ce crime. On note que la police de Vumbi a annoncé l'arrestation de 2 suspects.

8- En date du 11 août 2019 vers 18 heures, sur la sous-colline Mushindwi, colline Kabingo, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Innocent NIYONSABA, âgé de 7 ans, a été brûlé par sa mère, Sophie NIJIMBERE, âgée de 34 ans. Selon des sources sur place, l'enfant a été accusé de voler des patates douces dans le champ d'un voisin. Les mêmes sources ont indiqué que la victime a été conduite vers l'hôpital de Kinyinya. Le présumé auteur, quant à lui, a été conduit au cachot de la police Giharo. Cet enfant a rendu l'âme le 13 août 2019.

9- En date du 12 août 2019, vers 9 heures, sur la colline Mura, zone et commune Giharo, province Rutana, un nouveau-né a été tué par sa mère, Divine KWIZERA, âgée de 15 ans, en complicité avec Berthe BARIHUTA, âgée de 35 ans, mère de cette dernière. Selon des sources sur place, Divine a mis au monde un enfant qui a été rapidement enterré et après le constat de l'état de cette fille, le bébé a été déterré étant dans un état de décomposition. Selon les mêmes sources, les deux femmes ont été arrêtés par des policiers et détenus au cachot du poste de police de Giharo.

10- En date du 12 août 2019, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé au bord du lac Tanganyika, sur la colline Gasasa, zone Kirwena, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des blessures de poignard. Cet homme était originaire de la commune Buganda, province Cibitoke et exerçait le métier de pêcheur dans les eaux du lac Tanganyika. Il résidait sur la colline Gashasha de cette même zone.

11- En date du 13 août 2019, vers 6 heures du matin, sur la colline Rwandagarro, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, le dénommé BUKURU, âgé de 62 ans, membre du parti CNDD-FDD, originaire de la même colline, a été retrouvé mort et jeté dans un caniveau près du centre de négoce de Rwandagarro. Selon des sources sur place, le corps avait des traces montrant que la victime a subi des coups de machettes au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, aucune enquête n'a été faite pour identifier les auteurs et le motif du crime.

12- Dans la nuit du 14 août 2019, sur la colline Kabezi, commune et province Cankuzo, Léonidas DOBEYE a été tué par des policiers. Selon la chef de ladite colline, cet homme a été tué après avoir refusé d'obtempérer aux ordres des policiers.

13- En date du 15 août 2019, Un homme non identifié a été retrouvé sans vie dans les eaux de la rivière Ruvubu, tout près d'un pont appelé « Kubashinwa » en province Gitega. Aucune enquête n'a été faite pour identifier la victime et les auteurs.

14- En date du 17 août 2019, Jean Prosper HITIMANA surnommé Gahungu de la colline Murungurira a été retrouvé sans vie au marché de ladite colline, commune Ntega, province Kirundo. Selon des sources sur place, il avait été déjà battu plusieurs fois par des Imbonerakure tandis que le directeur de l'ECOFO Murungurira, Gérard NTUKABUMWE lui avait cassé le bras. Selon les mêmes sources, ce directeur le reprochait de refuser d'adhérer au parti CNDD-FDD car il était membre du parti UPRONA. Les mêmes sources ont indiqué que le corps sans vie est resté dans la rue jusqu'au 18 août 2019. Les auteurs de ce crime n'ont pas été identifiés.

15- Le soir du 18 août 2019, un corps sans vie d'un albinos du nom de Bonheur NIYONGABO, écolier à l'ECOFO Buseruko en classe de 5^{ème} année, originaire de la colline et commune Mugina, a été retrouvé par des pêcheurs au bord de la rivière Rusizi, sur la 4^{ème} transversale Rugombo, colline Kagazi, commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources sur place, le cadavre présentait plusieurs amputations: celles de la jambe droite, de la main gauche et de la langue. Les mêmes sources ont indiqué que l'enfant avait été enlevé de chez eux, en date du 13 août 2019, par des personnes non identifiées. L'administrateur communal de Rugombo, Béatrice KADERI a promis de mener une enquête. L'administration locale a ordonné l'enterrement sur place.

16- Le soir du 18 août 2019, sur la colline et zone Rugari, commune et province Muyinga, Grégoire NSAVYUMWAMI, membre du parti CNL, a été tué à coups de couteaux

et de machettes par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont grièvement blessé 9 autres membres dudit parti. Selon les mêmes sources, ces victimes qui rentraient des cérémonies d'inauguration d'une permanence provinciale de leur parti à Muyinga sont tombées dans une embuscade tendue par des Imbonerakure, à 15 km du chef-lieu de la province. Les blessés ont été admis au service des urgences, à l'hôpital de Muyinga.

17- En date du 18 août 2019, le corps sans vie de Balthazar MIBURO, membre du parti CNL, a été retrouvé sur la colline Kiri, zone Kiyonza, commune Bugabira, province Kirundo. Selon des sources sur place, il a succombé à ses blessures après avoir été tabassé par des Imbonerakure. Selon les mêmes sources, les enquêtes ont directement démarré pour identifier les auteurs du meurtre.



Sur notre image : le corps sans vie de MIBURO Balthazar.

18- En date du 19 août 2019, vers 10 heures, Révérien KAMARAMPAKA, âgé de 50 ans, membre du parti CNL, résidant sur la colline Rushubije, commune Ntega, province Kirundo, a été retrouvé mort sur la même colline. Selon des sources sur place, son corps a été retrouvé flottant dans la rivière Kabamba, ligoté avec une corde passant par la bouche remplie d'herbes. Les mêmes sources ont indiqué que Révérien KAMARAMPAKA a été vu pour la dernière fois au cabaret chez Claude, au centre de négoce Rushubije, en date du 18 août 2019. Ce corps a été enterré à 15 heures, sur l'ordre d'Emmanuel RWASA, chef de zone Rushubije, sans aucune enquête. Le directeur de l'ECOFO Rushubije avait dit devant le public, le 1^{er} août 2019, que tout membre du CNL qui circule le soir pour enseigner l'idéologie du parti sera jeté dans les rivières. Pourtant, il n'a jamais été inquiété.

19- En date du 19 août 2019, dans la nuit, sur la colline Kiyonza, commune Bugabira, province Kirundo, Emmanuel NDIHOKUBWAYO, résidant sur la même colline, a été tué par Ange Nelly BUCUMI à coups de couteau. Selon des sources sur place, Ange Nelly BUCUMI venait de se séparer avec Emmanuel NDIHOKUBWAYO depuis 2 mois. Selon les mêmes sources, ce dernier s'était rendu chez la famille de son épouse, Ange Nelly BUCUMI pour lui demander pardon. Ils avaient passé la journée ensemble en partageant de la bière. Dans un état d'ivresse, ils se sont disputés et Ange Nelly a assassiné Emmanuel chez elle. Le meurtrier a été arrêté par la police et détenu au cachot de la PJ Kirundo pour des raisons d'enquête.

20- En date du 19 août 2019, vers 7 heures du matin, Mélance NIYUHIRE, âgé de 22 ans, commissionnaire dans le marché de vaches, marié et père d'un enfant, résidant sur la sous colline Rutobo, colline Bunyange, commune Rusaka, province Mwaro, a été retrouvé mort sur la colline Shana dans la même commune et province. Selon des sources sur place, ce commissionnaire a été tué à coups de gourdin lui assénés au niveau de la tête par des personnes non identifiées. Selon les mêmes sources, il aurait été tué ailleurs et jeté à cet endroit. Deux demi-frères qui étaient en conflit foncier avec lui ont été arrêtés pour des raisons d'enquête.

21- Dans la matinée du 23 août 2019, deux corps sans vie décapités ont été retrouvés par des pêcheurs près de la rivière Rusizi, à la 2^{ème} transversale, sur la colline Ruhagarika, commune Buganda, province Cibitoke. Selon des sources sur place, ces corps étaient attachés entre eux et n'ont pas été identifiés. Aucune enquête n'a été faite pour identifier les auteurs.

22- En date du 24 août 2019, un corps sans vie a été retrouvé dans la zone et commune Kayogoro en province Makamba. Des proches rapportent que la victime n'a pas été identifiée puisqu'elle était dans état de décomposition. Elle a été enterrée, le même jour, sur ordre de l'administrateur communal en collaboration avec le commissaire provincial de la police.

23- En date du 26 août 2019, Serges SENGIYUMVA, Imbonerakure, a succombé à ses blessures à l'hôpital Kira sise en zone Kinindo, commune Muha, Bujumbura Mairie à la suite d'un affrontement entre les Imbonerakure et les membres du parti CNL qui a eu lieu sur la colline Burenza en commune Mubimbi dans la province de Bujumbura Rurale. Au cours des mêmes affrontements, 4 autres ont été blessés. Selon des sources locales, ces échauffourées avaient éclaté entre les jeunes du parti au pouvoir et les membres du parti CNL dans la nuit du 25 août 2019.

24- Dans la nuit du 27 août 2019, un homme non identifié a été découvert sans vie dans le quartier Carama, zone Kinama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Selon une source locale, la victime était allongé sur la route séparant le quartier Carama et Kamenge non loin du poste de police du camp dit SOCARTIER. Elle présentait des blessures sur sa partie supérieure, d'après la même source.

25- En date du 27 août 2019, sur la colline Rupfunda, commune et province de Kirundo, Eléazar MUNEZERO, membre du parti CNL a été tué poignardé par des personnes non identifiées.

26- En date du 27 août 2019, le corps sans vie du prénommé Pascal a été retrouvé au bord de la lac Rwiwinda sur la colline Bugera, commune et province Kirundo. Il a été inhumé le même jour. Les auteurs n'ont pas été identifiés.

En date du 30 août 2019, un prénommé Domitien a été retrouvé sans vie dans



endroit appelé « Kubigazi », à côté de la route qui mène vers Kugishusho à Kivoga en zone Rubirizi de la commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale. Aucune enquête n'a été faite pour identifier les auteurs et les mobiles de ce meurtre. **(Sur notre image : le corps sans vie de Domitien**

Bref, au moins 30 personnes ont été tuées et 69 autres ont été blessées tout au long du mois d'août 2019 comme le montre le tableau ci – dessous. Notons que la majorité des

personnes blessées ont été tabassées par des Imbonerakure et sont des membres du parti CNL d'Agathon RWASA. De même, la plupart des auteurs des assassinats et des traitements inhumains, cruels et dégradants sont des civils dont la majeure partie est constituée par des Imbonerakure.

3.2. De la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs : Tableau synthèse.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civiles		Groupes armés		Non Identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	1	0	0	9	0	1	0	0	1	10
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	14	0	0	2	0	2	14
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	1	14	0	0	1	1	2	15
Bururi	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Cankuzo	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Cibitoke	0	0	0	0	3	1	0	0	3	0	6	1
Gitega	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Karusi	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Kayanza	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3
Kirundo	0	0	0	0	5	1	0	0	3	1	8	2
Makamba	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	1	2
Muramvya	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Muyinga	0	0	0	0	1	15	0	0	0	0	1	15
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1
Ngozi	0	0	0	0	1	3	0	0	1	0	2	3
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Rutana	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	0	0	2	0	13	65	0	2	15	2	30	69

4. DES CAS DE TORTURE ET DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois d'août 2019, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants n'ont cessé de se multiplier ici et là dans le pays. Au moins 23 cas ont été identifiés.

Quant aux victimes, comme évoqué plus haut, ils sont surtout des membres des partis de l'opposition surtout le CNL d'Agathon RWASA récemment agréé ainsi que toutes autres personnes qui refusent d'adhérer au parti au pouvoir, le CNDD/FDD ou qui le quitte. Ces actes se commettent au vu et au su de tout le monde, de jour ou de nuit et cela, presque

quotidiennement par les Imbonerakure ; donc publiquement et dans des cachots clandestins ainsi qu'au SNR.

Voici quelques cas emblématiques :

1- En date du 2 août, vers 19 heures, sur la colline Nyaruhengeri, commune Buhinyuza, province Muyinga, Guillaume MANIRAMBONA, Khalfan HABIMANA et le dénommé BANYANSEKERA, tous membres du parti CNL ont été tabassés par un groupe d'Imbonerakure venus des collines Gasave et Karehe dans cette même commune, dont Serges NIYONZIMA, secrétaire communal du parti CNDD-FDD et directeur de l'ECOFO Rugongo, Gilbert BIGIRINDAVYI et Rashid NZEYIMANA. Selon des sources sur place, ces Imbonerakures ont attaqué les ménages de ces personnes ci – haut mentionnées, blessant grièvement Guillaume MANIRAMBONA. Selon les mêmes sources, ni l'administration, ni la police ne sont intervenues alors que les victimes n'ont cessé de crier au secours.

2- En date du 3 août 2019, sur la colline Rama, commune Rango, province Kayanza, Gédéon KABURUNDI, a été tabassé par Philbert BIGIRIMANA et le prénommé Méthode (tous des Imbonerakure), jusqu'à ce que son bras soit cassé. Selon des sources sur place, ils l'accusaient d'avoir quitté le parti CNDD-FDD pour le parti CNL. Selon les mêmes sources, la victime s'est fait soigner au CDS Rango.

3- En date du 10 août 2019, en commune et province Muramvya, le prénommé Fidèle, employé de la commune Muramvya, a été tabassé par un Imbonerakure prénommé Emmanuel, surnommé Nyamizi. Selon des sources sur place, Emmanuel voulait aller conserver des chaises de la commune alors qu'on les avait prêtées à une autre personne. Selon les mêmes sources, la victime est allée se faire soigner à l'hôpital de Muramvya avant d'être transférée à l'un des hôpitaux de Bujumbura, le 11 août 2019. Le présumé auteur n'a pas été inquiété.

4- En date du 12 août 2019, vers 5 heures du matin, sur la colline Tenga, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural, Viateur NDUWAYO, un des dirigeants du parti CNL en commune Mutimbuzi a été arrêté, tabassé et piétiné à la poitrine par Joe Dassin NKEZABAHIZI, responsable du SNR en commune Mutimbuzi sous l'ordre d'Elysée NINDORERA, responsable du parti CNDD-FDD en commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, la victime a été embarquée dans un véhicule de Joe Dassin de type TI immatriculé D5067A. Elle est arrivée au cachot du poste de police de la zone Rukaramu, le même jour, vers 21 heures, après avoir subi des actes de torture dans un endroit qu'elle n'a pas reconnu. Selon les mêmes sources, la victime a été accusée d'être un membre influant du parti CNL en commune Mutimbuzi et d'avoir déchiré un drapeau du parti CNDD-FDD. Après avoir cherché un peu partout, sa famille a pu connaître, en date du 13 août 2019, le lieu de détention du leur.

5- En date du 13 août 2019, sur la colline Rwimbogo, commune Ntega, province Kirundo Pascal NSENGIYUMVA, membre du parti CNL a été battu, blessé par Samson Rudigi, chef des Imbonerakure de la colline Rwimbogo. Il lui a aussi arraché 3 dents.

Selon des sources sur place, la victime venait de quitter le parti CNDD-FDD et avait avoué qu'il ne sera plus membre de ce parti. Selon les mêmes sources, la victime a été transportée à l'Hôpital de Kirundo pour des soins de santé.

6- En date du 13 août 2019, vers 15 heures, sur la colline Rudaraza, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, Jean Claude RUJENAGAHETA, âgé de 34 ans, membre du parti CNL, a été tabassé et blessé au niveau de la tête et des bras par les Imbonerakure Pierre NDAYIZIGA et le nommé NIRYATSE, dirigés par leur représentant communal Nestor BASHINGWANUBUSA en collaboration de Félicien NDIKUMAHORO, chef de zone Rutonganikwa et Gérard NINZIZA, chef du personnel à la DPEFTP. Selon des sources sur place, la victime partageait un verre avec sa femme dans un cabaret de cette colline lorsqu'il a vu venir ses agresseurs et débarquer près de lui. Ils l'ont embarqué à bord d'une camionnette simple cabine du district sanitaire de Buhiga conduit par Sadoscar SABOKWIGURA, Imbonerakure de Buhiga. Selon les mêmes sources, cette victime a crié au secours, puis ils l'ont déposée à environ 500 m du lieu d'embarquement, l'ont tabassée et l'ont laissée sur place dans un état critique. Elle a été évacuée par sa femme et ses voisins vers un lieu secret pour des soins de santé urgents.

7- En date du 14 août 2019, vers 20 heures, sur la colline Masasu, zone et commune Gasorwe, province Muyinga, des membres du parti CNL ont été attaqués à leurs domiciles par un groupe d'Imbonerakure dirigés par Madjidi MASABO, chef de zone Gasorwe et Amissi MBONIHANKUYE, secrétaire du parti CNDD-FDD en zone Gasorwe. Selon des sources sur place, lors de ces disputes, 3 Imbonerakure ont été blessés et une maison appartenant à Issa NGENZEBUHORO, membre du parti CNL a été endommagée. Selon les mêmes sources, 6 membres du parti CNL dont Abdou NZEYIMANA, Athman MUKERARUGENDO, Ramadhan KUBWIMANA, Issa NGENZEBUHORO et Yassifu NIYONKURU ont été arrêtés par des policiers et ont été conduits au cachot du commissariat de la police de Gasorwe.

8- Dans la nuit du 15 au 16 août 2019, sur la colline Nyamaboko, zone Ruyaga, commune Kanyosha, province Bujumbura Rural, les prénommés Sandrine, Emmanueline, Désiré et Pacifique NDUWIMANA, tous membres du parti CNL ont été blessés par des Imbonerakure dont le surnommé Sénégalais. Selon des sources sur place, c'était lors d'une attaque qui a eu lieu après une inauguration de la permanence du parti CNL à Nyamaboko le 15 août 2019. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont tendu une embuscade aux membres du parti CNL revenant de l'inauguration de cette permanence. La police a arrêté et détenu 3 Imbonerakure qui ont été conduits au cachot du poste de police de la zone Kiyenzi.

9- En date du 17 août 2019, Roger NDAYIKEZE a été tabassé par des Imbonerakure dont Cyprien NTUNZWENIMANA qui revenaient de la commémoration de la journée des Imbonerakure. Il étanchait sa soif dans un bistrot se trouvant sur la colline Ruhinga, commune Rango, province Kayanza.

Selon des sources sur place, les présumés auteurs l'accusaient d'avoir un fils qui étudie à l'Université en Mairie de Bujumbura et qui sensibilise des habitants de la colline Ruhinga à adhérer au parti CNL. Selon les mêmes sources, la victime a été grièvement blessée au niveau de la tête et a été conduite au CDS Gihororo pour être soignée. Les malfaiteurs n'ont pas été inquiétés.

10- En date du 17 août 2019, vers 22 heures, sur la colline Kiryama, commune Butaganzwa, province Kayanza, Innocent NZEYIMANA, membre du comité communal du parti CNL, a été tabassé par des Imbonerakure jusqu'à vomir du sang. Selon des sources sur place, ils le reprochaient d'être membre du parti CNL. Selon les mêmes sources, Innocent NZEYIMANA a été conduit à l'hôpital de Musema de cette même commune où il a été alité pendant quelques jours.

11- En date du 18 août 2019, Denis NINDORERA, membre du parti CNL a été grièvement blessé par un groupe des Imbonerakure sur la colline Musave, zone Kizuka, province Rumonge et il a été transmis à l'hôpital pour les soins. Des proches rapportent que la victime a été blessée suite aux disputes avec ces jeunes du parti au pouvoir.

12- En date du 19 août 2019, sur la colline Musenyi, commune Tangara, province Ngozi, 3 membres du parti d'opposition CNL à savoir Pierre NGENDANDUMWE, Fabrice DUSABUMUKIZA et Oscar NDUWAMAJAMBO, ont été tabassés par Bruce MACUMI, Clovis surnommé Dunia, le prénommé Thierry ainsi que le surnommé Rukumba, tous Imbonerakure de la même colline, dirigés par leur chef Ephraïm NSANZUBUMWE. Selon des sources sur place, les victimes étanchaient la soif dans un bistrot situé au centre Musenyi de la même commune quand ces Imbonerakure leur ont fait subir de telles barbaries..

13- En date du 20 août 2019, sur la colline et commune Mabanda, province Makamba, Honoré NDAYIRAGIJE et son visiteur prénommé Augustin Julius de nationalité tanzanienne, ont été tabassés par Antoine NINGANZA, Imbonerakure. Selon des sources sur place, après être tabassés, ils ont été conduits au cachot de la police à Mabanda pour y être détenus. Selon les mêmes sources, dans la nuit du 20 au 21 août 2019, un surnommé Ndiku, représentant communal des Imbonerakure en complicité avec une policière, garde cachot, a fait sortir du cachot Julius, lui a dépouillé de tout ce qu'il avait sur lui et l'a battu jusqu'à perdre connaissance et l'a remis au cachot. En date du 21 août 2019, le substitut du procureur les a relâchés mais après son départ, les 2 victimes ont été mises au cachot par des policiers sur l'ordre des Imbonerakure.

5. DES CAS DE VIOL.

Les cas de viol recensés à travers différentes localités sont dus en grande partie à la non application stricte de la loi N°1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre.

Cela a comme conséquence des cas des règlements à l'amiable souvent orchestrés par les autorités administratives à la base. Du moment que ces règlements à l'amiable ne sont pas punis alors qu'ils constituent des infractions aux termes de cette loi, ils contribuent à l'augmentation des cas de viol.

Voici quelques cas emblématiques :

1- En date du 2 août 2019, sur la colline Mwanguzi, commune Buganda, province Cibitoke, une fillette prénommée A., âgée de 12 ans, écolière à l'ECOFO Mwanguzi en classe de 5^{ème} année, a été violée par un Imbonerakure du nom de BIZIMANA. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au CDS Ndava. Selon les mêmes sources, le violeur n'a pas été inquiété.

2- En date du 8 août 2019 aux environs de 14 heures, sur la colline Shari1, commune et province Bubanza, N. D. âgée de 7 ans, a été violée par un certain BIKORIMANA. Ce dernier aurait usé de la malignité pour commettre le forfait. La victime a été soignée et le violeur a été heureusement arrêté par la police.

3- En date du 9 août 2019, sur la colline Shari/Kanama, commune et province Bubanza, N. C. âgée de 9 ans, a été violée par un certain NDUWIMANA Emmanuel. La victime a été conduite dans une structure de soins et le délinquant est en cavale.

4- En date du 11 août 2019, sur la colline centre-ville, zone, commune et province Bubanza, D. N., âgée de 6 ans a été violée par le surnommé Gasongo, Imbonerakure, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 29 ans. Selon des sources sur place, la victime a été transportée au centre Seruka de Bujumbura Mairie pour des soins urgents. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et placé en garde à vue au cachot du poste de police de Bubanza.

5- En date du 11 août 2019, deux fillettes de la même famille, C.N., âgée de 9 ans et G.N., âgée de 12 ans, résidant sur la colline Shari I, zone, commune et province Bubanza, ont été violées par le prénommé Emmanuel, âgé de 16 ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur a pris le large et les victimes ont été conduites au centre Seruka de Bujumbura Mairie pour des soins médicaux.

6- En date du 13 août 2019, vers 19 heures, sur la colline Muhenga, zone Buvyuko, commune et province Bubanza, C. N., âgée de 37 ans, a été emmenée dans la brousse pour y être violée par le nommé CIZA, marié, âgé de 35 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le violeur a aussitôt fui tandis que la victime a été transportée au centre Seruka de Bujumbura Mairie.

7- Dans la nuit du 13 août 2019, sur la colline centre-ville, zone, commune et province Bubanza, I. K., âgée de 13 ans, travailleuse domestique, a été violée après avoir été droguée. Selon des sources sur place, le patron de la victime, membre du parti CNDD-FDD a été pointé du doigt. Selon les mêmes sources, la victime a été transportée au centre Seruka de Bujumbura Mairie pour des soins de santé. Le présumé auteur est pourtant resté libre.

6. DE LA SITUATION CARCERALE AU 30 AOUT 2019.

6.1. Tableau

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation (%)
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	318	102	8	201	7							1	1	318.00%
Bururi	250	254	145	6	88	15							7	2	101.60%
Gitega	400	1134	652	30	427	25							5	1	283.50%
Mpimba	800	3968	2159	116	1650	43					1		11	10	496.00%
Muramvya	100	744	312	11	393	27	1						1	2	744.00%
Muyinga	300	431	90	8	314	19							1		143.67%
Ngozi (F)	250	86		28		47		1		10			10	6	34.40%
Ngozi (H)	400	1469	813		656										367.25%
Rumonge	800	1070	291	20	740	19							6	5	133.75%
Rutana	350	379	122	11	236	10							2		108.28%
Ruyigi	300	724	275	25	398	26							4	4	241.33%
CMCL Ruyigi	72	45					2		43						62.50%
CMCL Rumonge	72	77					25		52						106.94%
Totaux	4.194	10.699	4.961	263	5.103	238	28	1	95	10	1		48	31	255.10%
			4.961+263		5.103+238		28+1		95+10		1		48+31		
			=5.224		=5.341		=29		=105				=79		

La population pénitentiaire est de 10.699 détenus + 79 nourrissons = 10.778

Le nombre de prévenus est de 5.224 adultes + 29 mineurs = 5.253

Le nombre de condamnés est de 5.341 adultes +105 mineurs = 5.446

6.2. Quelques commentaires.

La lecture de ce tableau montre que les maisons de détention de tout le pays sont pleines à craquer. La surpopulation va jusqu'à 744.00% en terme de taux d'occupation : cas de la prison de Muramvya.

Seuls 2 établissements pénitentiaires ont un taux d'occupation de moins de 100%: la prison de Ngozi Femmes (34.40%), le CMCL de Ruyigi (62.50%).

Le taux d'occupation actuel n'avait jamais atteint ce niveau depuis plusieurs mois et seulement 4 maisons de détention gardaient un taux inférieur à 100% (aujourd'hui seulement 2 : Ngozi-Femmes et CML-Ruyigi) .Ce qu'on peut constater en lisant le tableau suivant:

Mois	Avril 2019	Mai 2019	Juin 2019	Juillet 2019	Aout 2019
Prison					
Bururi	82.80%	86.00%	88.40%	98.00%	101.60 %
Ngozi (F)	36.80%	37.20%	35.60%	36.80%	34.40 %
CMCL Ruyigi	75.00%	81.94%	80.56%	70.83%	62.50 %
CMCL Rumonge	79.17%	81.94%	80.56%	94.44%	106.94 %

Cette situation est d'autant alarmante que les autorités pénitentiaires et judiciaires n'appliquent pas à la lettre la loi notamment en libérant à temps les condamnés qui purgent leurs peines et n'usent de plus de diligence pour que le maximum possible de dossiers soient jugés dans les délais légaux. Ce qui éviterait des détentions illégales dont dépend en grande partie le gonflement des effectifs des détenus.

7.CONCLUSION.

Tout au long du mois d'août 2019, de jour comme de nuit, des violations des droits de l'Homme n'ont cessé d'être enregistrées dans diverses localités de notre pays : au moins 30 personnes ont été tuées et 69 autres ont été blessées, 51 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement la plus part de fois, dans des cachots clandestins et 23 personnes ont été torturées ou ont subi des traitements inhumains, cruels et dégradants.

Le phénomène de cadavres n'a cessé de se manifester dans plusieurs localités du pays et aucune enquête n'a été diligentée pour identifier les auteurs. La plupart des personnes qui subissent ces châtiments corporels et moraux sont celles qui ne veulent pas adhérer au parti au pouvoir, le CNDD-FDD ou qui le quittent. Elles sont pourchassées et même tuées. Les auteurs présumés de ces atrocités sont surtout, selon la population, des Imbonerakure, des agents du SNR et ces derniers agissent souvent de connivence avec certains administratifs.

Face à cette situation inquiétante, l'APRODH lance encore une fois un cri d'alarme à l'endroit des autorités de ce pays afin qu'elles prennent des mesures appropriées pour stopper ces violations flagrantes des droits humains avant qu'il ne soit trop tard. Nous sommes à la veille des élections de 2020 et l'intolérance politique commence à prendre une allure inquiétante. Il faudrait que les autorités habiletés à commencer par les responsables des partis politiques prennent des mesures adéquates et effectives pour décanter la situation, au lieu de se contenter du seul discours politique.

Dans cet esprit et sans ambages, les responsables de l'administration, de la justice, de la sécurité publique et des partis politiques à tous les niveaux devraient travailler de concert pour stopper les comportements nuisibles à la paix sociale que nous observons au quotidien chez les Imbonerakure, au Service National de Renseignement et chez nombreux administratifs à la base.

Des enquêtes rapides et concluantes doivent avoir lieu pour identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains et les punir conformément à la loi.

Nous recommandons également que les Imbonerakure soient encadrés par les responsables du parti CNDD/FDD afin qu'ils redeviennent des citoyens respectueux des droits humains, au lieu de les utiliser comme des instruments de blocage et de harcèlements des opposants politiques.

Enfin, les uns et les autres doivent sentir la délicatesse de la période préélectorale que nous vivons et travailler à garantir la sécurité dans le pays et pour tous, afin que chacun puisse jouir pleinement de ses droits civils et politiques ; ce qui garantira la crédibilité des prochains scrutins et des résultats qui en sortiront.

FIN***FIN*****FIN***